

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**MINISTERE DE LA SANTE**

**CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE DE BLIDA**  
**N° D'IDENTIFICATION FISCAL : 096 209019169810**  
**DIRECTION GENERALE**

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire DE MARCHES**

Conformément aux dispositions de l'article 46 de la loi N° 23/12 du 05 Aout 2023, fixant les règles générales relatives aux marchés publics et l'article N° 65 alinéa 2 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 , portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la Direction Générale du Centre Hospitalo-Universitaire du Blida informe les soumissionnaires ayant participé à l'Avis d'appel d'offres national ouvert avec exigences des capacités minimales N°05/2026 paru dans les quotidiens nationaux (**SADA ECHARK et Alger 16**) en date du (**07/06/2026**) **relatif à l'aménagement extérieur du service d'ophtalmologie du CHU de Blida**, qu'à l'issue de l'opération d'analyse et d'évaluation des offres selon les critères d'évaluation prévus dans le cahier des charge ( **Moins disant / préqualifié techniquement**), les marchés suivants sont attribués provisoirement aux soumissionnaires figurant dans le tableau ci-après :

| <b>LOTS</b>                                                             | <b>Soumissionnaire retenu</b>        | <b>N° d'Identification fiscale (NIF)</b> | <b>Note Technique</b> | <b>Montant de Marché DA/HT</b> | <b>Montant de Marché DA/TTC</b> | <b>Délais d'exécution</b> | <b>Observations</b> |
|-------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|------------------------------------------|-----------------------|--------------------------------|---------------------------------|---------------------------|---------------------|
| <b>Aménagement extérieur du service d'ophtalmologie du CHU de Blida</b> | <b>EURL<br/>LANI R.E.A<br/>Alger</b> | <b>001816104585240</b>                   | <b>100/100</b>        | <b>17 633 590,00</b>           | <b>20 983 972,10</b>            | <b>55 Jours</b>           | <b>Moins Disant</b> |

- Un délai de Dix (10) Jours est accordé aux soumissionnaires pour introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la wilaya de Blida à compter de la date de la première parution de cet avis, et ce conformément aux dispositions de l'article 56 de la loi N° 23/12 du 05 Aout 2023, fixant les règles générales relatives aux marchés publics et l'article N° 82 alinéa 01,02 et 03 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2016 ,portant réglementation des marchés publics et des dérogations de service public.
- Les soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres en question sont invités de se rapprocher à nos services , au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché , à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières .